

Mairie de Saint-Denis-Lès-Martel
Place de la Mairie
46600 Saint-Denis-Lès-Martel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :

16 août 2010

L'an deux mil dix, le vingt-trois août à vingt et une heures.

DATE D’AFFICHAGE :

16 août 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

M. Guy MISPOULET

NOMBRE DE CONSEILLERS :

1 maire, 2 adjoints et 8 conseillers

Étaient présents : Mesdames Marie-France GUIDEZ, Sylvie MORIOT, Mireille MÜNCH, Christelle NAIL et Messieurs Jean-Louis CLAUZEL, Gérard DELPECH, Alain MISPOULET, Guy MISPOULET et Franck PERRINET

EN EXERCICE :

11

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS :

2

Messieurs Jean-Marc DELBEAU et Christian GALLIENNE

VOTANTS :

1 abstention, 1 contre, 8 pour

M. Jean-Marc DELBEAU donne procuration à M. Guy MISPOULET.

N° 23082010_05

M^{me} Christelle NAIL a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

« Lot - Corrèze Voie d'avenir » : choix du tracé

Le Président donne lecture au Conseil Municipal de Saint-Denis-Lès-Martel, et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour le tracé **T3** avec huit voix pour, une voix contre et une abstention pour le projet « Lot - Corrèze Voie d'avenir ».

Le délai de recours éventuel auprès du Tribunal administratif de Toulouse est fixé à deux mois.

Fait à Saint-Denis-Lès-Martel, le 23 août 2010

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
et publication ou notification
du



Le Maire
(signature et cachet)

